



ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 21/03/2023

DÉFENDONS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC COMME NOUS DÉFENDONS NOS RETRAITES

La France connaît un mouvement de grande ampleur, pour la défense de nos retraites et contre un projet qui rencontre l'opposition d'une grande majorité de la population et de l'ensemble des organisations syndicales.

Dans le même temps, après des décennies de destruction progressive de l'enseignement public et de privatisation, le gouvernement se prépare à accentuer ses attaques. À la rentrée prochaine, plus de 1000 postes d'enseignants du premier degré seraient supprimés. Cela se traduirait par la fermeture de classes ou d'écoles, notamment dans les académies de Poitiers, de Lille, Paris, et le Nord, sous prétexte de baisse démographique des effectifs. Certaines fermetures concerneraient d'ailleurs l'éducation prioritaire. Pourquoi au contraire, ne pas en profiter pour améliorer les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves?

Dans les Deux-Sèvres, c'est la même logique comptable, qui est à l'œuvre dans le plan collègue 2050. Elle se concrétise par la fermeture de collèges ou leur fusion (voir articles), décidées par le département au

nom de la territorialisation, c'est-à-dire en réalité du désengagement de l'État. On voit très nettement où ce genre de politique conduit. Les parents d'élèves et des organisations se sont d'ores et déjà mobilisés contre ce projet.

Mais le pouvoir exécutif est moins réticent à se préparer à investir sur plusieurs années d'énormes sommes, chiffrées par le Sénat en 2019 à 6 milliards d'euros, dans le Service national Universel ou S.N.U., sorte de nouveau service militaire, qui vise à terme à embrigader chaque année 800 000 jeunes. Un projet rejeté par la majorité des organisations, qualifié de projet bancal, coûteux, qui vise à se substituer à l'Éducation Nationale, à rendre obligatoire l'engagement civique. Or, tout engagement social ou humanitaire ne peut être qu'un choix personnel, il ne se décrète pas. Va-t-on reconstituer les organisations de jeunesse des régimes autoritaires, ou on apprend avant tout à obéir? Il posera également des problèmes de laïcité, comment sera respectée la liberté de conscience des jeunes «appelés» âgés de 15 à 25 ans? (voir p. 6)



Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - L'Enseignement public mis à mal
- 4 - « Appelez la police, appelez la police!! »
- 6 - SNU : la jeunesse embrigadée, sacrifiée et exploitée
- 8 - Henri de La Porte (1880-1924)
- 9 - Interview de Christine Bonnin de l'Université populaire du Niortais
- 10 - Fusillés pour l'exemple : où en sommes-nous ?
- 11 - « Vaincre ou mourir » contre la Révolution de 1789



SOIRÉE FESTIVE

Nous vous invitons à un moment de partage, un repas en chansons

– 19H Apéritif dinatoire

– 20H30 Le groupe «**LES GARS**» nous interprétera des chansons françaises dont quelques chansons antimilitaristes. (pour en savoir plus : www.lesgars.fr)

Participation aux frais: 15,00€

Prix réduit: 10,00€ (chômeurs, jeunes)

Sur réservation avant le 18 Avril, par sms au 0622500996 ou mail : mclupa@orange.fr

Maison des Associations à Niort – Vendredi 21 Avril 2023

L'Enseignement public mis à mal



«L'organisation de l'Enseignement public, gratuit, laïque, à tous les degrés est un devoir de l'État.» (Préambule de la Constitution de 1946, repris dans le préambule de la Constitution de 1958.)

Nous en sommes loin.

Le Plan Collège 2050, présenté le 3 février par la présidente du Conseil départemental, Coralie Dénoues suscite inquiétude et colère.

Avec toute une panoplie de justificatifs, allant de l'attractivité des établissements à partir de 450 élèves pour le corps enseignant, au bilan carbone, Madame Dénoues annonce faire de la Gâtine un territoire expérimental qu'il convient de moderniser pour le dynamiser. Pour ce faire, construire quatre nouveaux collèges et en rénover d'autres. Mais pour faire du neuf, il faut abattre l'ancien. C'est ainsi qu'elle annonce la fermeture des collèges de l'Absie et Mazières-en-Gâtine (dans un premier temps, d'autres sont dans le collimateur) et le regroupement des deux collèges de Parthenay en un seul. L'annonce de la fermeture de Mazières qui scolarise près de 270 élèves, et dont les effectifs sont à la hausse, a déclenché une mobilisation exemplaire de la population, parents d'élèves, enseignants, élus locaux, y compris M. Morisset, ancien président du Conseil départemental (Conseil général à l'époque), comme Mme Dénoues, et pourtant du même bord politique qu'elle. Face à cette levée de boucliers, notamment lors d'une mémorable manifestation dans les locaux du Conseil départemental, en pleine séance, la présidente a accordé un moratoire. Le collège est donc sauvé, pour l'instant, mais le plan collège 2050 n'est pas

remis en cause. Certes, la mobilisation unitaire a payé mais la vigilance doit perdurer. Par contre, il n'est pas question de fermer le collège Sainte-Agnès d'Airvault qui ne scolarise pourtant que 92 élèves.

La directrice académique annonce la fermeture de 31 classes qu'elle justifie par une baisse des effectifs de 776 élèves. Parmi ces fermetures, une à Secondigny pourtant encerclée par l'enseignement catholique. À qui profite la concurrence ? Exit le dispositif «Plus de maîtres que de classes» qui devait permettre de soutenir les élèves en difficulté.

L'École territoriale ? ça vient de sortir... ou ça va sortir...

La *Gazette des communes* du 8 décembre 2022, nous apprend qu'«une nouvelle orientation» transférerait au Territoire, sur la base d'un projet éducatif territorial, défini et dirigé par une communauté éducative territoriale, la direction, la responsabilité, (et le financement) d'une «École territoriale». Quand on connaît le parcours politique de Coralie Dénoues, qui s'enorgueillit d'avoir fait toute sa scolarité (jusqu'à l'Institut catholique d'Études supérieures), dans le privé catholique, qui déclare que les collèges privés sont complémentaires des collèges publics (donc indispensables ?), on peut s'inquiéter sérieusement de cette nouvelle orientation, qui pourrait signifier, à terme, le passage de l'Éducation nationale à une École territoriale. Alors une École territoriale à la sauce Dénoues, non merci...

La politique de Niort Agglo au sujet de l'Enseignement supérieur s'appuie sur les besoins du territoire. C'est du moins ainsi qu'E. Persais, vice-président de Niort Agglo, en charge de l'Enseignement supérieur la justifie.

Un constat : le taux de réussite des élèves niortais au bac ne se retrouve pas dans le taux des inscriptions dans les universités publiques. «Celles-ci étant contraintes, nous avons fait appel à l'UCO qui a développé sur notre territoire plusieurs licences généralistes qui répondent à un besoin non couvert jusqu'ici.» Comme si L'UCO était là depuis longtemps. C'est ainsi que ce responsable, par ailleurs, maître de conférences en sciences de gestion à l'Université de Poitiers (!!!), croit, sans doute justifier la coûteuse bienveillance de Niort Agglo en faveur de l'UCO. Ce choix est présenté sous l'angle du

L'Enseignement public mis à mal

développement économique et de l'aménagement du territoire. Niort, 60000 habitants, au cœur d'une agglomération de 120000, occupant la 4^{ème} place financière de France, a des besoins spécifiques en matière de formation professionnelle. Autre argument en faveur de l'UCO, un taux de réussite de 85 % à la licence en 3 ans, ce succès s'expliquant par des petits effectifs. Vu les coûts, on comprend pourquoi les effectifs sont réduits et qu'ils concernent les étudiants de milieu aisé n'ayant pas besoin de travailler à côté pour payer leurs études. Mais le problème du coût est balayé d'un revers de main. Si les frais d'inscription sont inférieurs en université publique, les frais de logement et de transport à Poitiers dépasseraient les 800€ par mois. Tandis qu'à Niort, les loyers seraient moins élevés et les transports gratuits ! Ben voyons, merci M. Baloge.

Oui, mais pourquoi un établissement catholique ? Il faut quand même rappeler que c'est le maire de Niort, J. Baloge, qui est allé solliciter l'UCO, qui a acheté les locaux de l'ex IUFM, emblème de l'École publique laïque, pour y installer la dite UCO niortaise, avant d'expulser la Ligue de l'Enseignement et autres structures à vocation éducatives et culturelles du Centre Du Guesclin, propriété de la ville, pour y installer ces formations spécifiques. Ces formations n'auraient-elles pas pu être créées par l'Université de Poitiers, à Noron ? L'Église catholique n'aurait pas les moyens de loger ses officines ?

Galiléo, ou la ruée vers l'or de l'enseignement supérieur privé.

Galiléo est un des leaders mondiaux de l'enseignement privé, concernant 200000 étudiants dans 15 pays, dont la moitié en France. L'ambition du groupe est de devenir incontournable dans des formations professionnelles variées allant de la cuisine au numérique, en passant par le droit et même la santé.

Si les EESPIG, Etablissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, non lucratif, sont encadrés par une réglementation semblable à celle du public, les groupes d'enseignement privé à but lucratif sont très peu régulés. Il s'en suit des pratiques commerciales trompeuses et même parfois des clauses abusives ou carrément illicites.



Pourvu que les actionnaires y trouvent leur compte. Parmi les membres influents, on trouve les Martin Hirsch, ancien directeur de l'AP-HP, ou encore Muriel Pénicaud ou Guillaume Pépy.

Ces groupes privés mettent le paquet sur les « Portes ouvertes », profitant de l'angoisse des familles justiciables de Parcoursup. Or, l'État subventionne ces groupes via les aides à l'apprentissage. Les frais de scolarité étant pris en charge par l'alternance, les jeunes s'inscrivent dans telle ou telle formation. Ces cours privés se livrent alors à de véritables campagnes de rabattage où l'efficacité pédagogique n'est pas le premier souci. Une fois les candidats appâtés par la publicité, ils sont saisis au collet et pressés d'avancer un premier chèque de 800€ pour concrétiser l'inscription, sinon il n'y aura plus de place, laisse-t-on entendre. Ensuite, payer 7500€ pour la première année, avec facilités de paiement en quatre fois, moyennant un surcoût de 350€. On insiste sur l'option d'un master en 5 ans en faisant miroiter que, dès 3 ans la formation par alternance sera possible. Les chargés d'admissions, véritables recruteurs, perçoivent des primes en fonction du nombre d'étudiants inscrits. On a recours également à des « phoners », recrutant par téléphone, à un rythme pouvant atteindre 100 appels par jour.

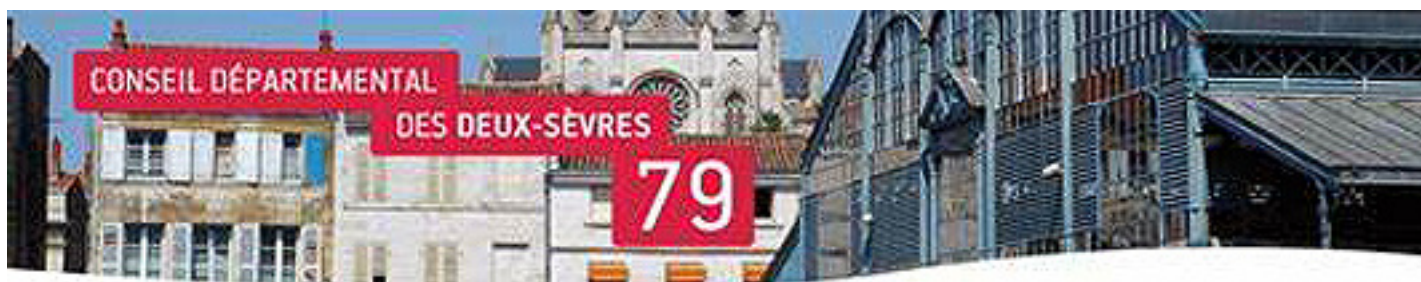
Vu le prix, les candidats seraient en droit d'attendre des conditions d'études idéales. Il n'en est rien. Certaines entreprises pratiquent le surbooking et les locaux, trop petits, ne répondent pas aux normes élémentaires de sécurité. Quand ça déborde, sous couleur de modernisme, on vante l'e-learning. En effet, le recours à la vidéo est très rentable : au lieu de payer 12 profs à 25 élèves, un seul cours peut être diffusé à 300 étudiants. Certaines formations se font à 100 % en distanciel (y compris en coiffure...). Les diplômes peuvent changer d'appellation en cours de formation, un BTS obtenu en 2 ans peut être transformé en bachelor obtenu en 3 ans. Ce bachelor maison n'étant pas reconnu ailleurs, il faut poursuivre dans le même établissement. Des écoles ouvrent des formations à des métiers sans débouchés.

Des enquêtes de la répression des fraudes ont relevé des infractions dans 56 % des 80 établissements contrôlés, mais l'anonymat a été respecté. Quant au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), organisme d'État chargé de ces certifications, il manque de moyens.

Des enseignants surexploités, des étudiants souvent floués, des diplômes bidons, qu'importe, les actionnaires et détenteurs de fonds de pension peuvent encore dormir tranquilles. À moins qu'un scandale éclate comme chez le copain ORPEA.

Article rédigé à partir du dossier établi par le journal *Libération* et publié le 13/02/2023

« Appelez la police, appelez la police !!! »



Retour sur «l’envahissement» du Conseil départemental, le vendredi 3 février, par les opposants aux fermetures de collèges publics programmées dans le plan collèges 2050.

La première fois, les mots sonnent comme un ordre, autorité, arrogance et violence* et... au bout d’un moment, ça ressemble davantage à une supplique, le ton s’est modifié, perdue l’assurance, il n’y croit plus le vigile, nous scandons «séance publique», nous frappons dans nos mains, et gentiment, mais avec une ferme volonté et un peu de ruse, nous permettons le passage des personnes venues défendre les collèges publics sur le département. C’est foutu pour les ordres donnés. La séance sera publique, avec des vrais gens, des parents, des élèves, des élus du monde rural, des syndicalistes, des citoyen(ne)s qui n’acceptent pas que le service public d’éducation soit une fois de plus attaqué, mis en pièces. Une fois de trop, sans doute, après les fermetures de classes, de bureaux de poste, de lits dans les hôpitaux, de postes dans tous les

secteurs des services publics, justice, éducation, santé...

Dans la salle d’audience, les pancartes sont levées en attendant madame la Présidente qui ouvre la séance. Nous avons droit au regard glacial et à un petit rappel à la loi qui nous permet d’assister, mais attention, se tenir calmes et silencieux !

Pas de surprise sur le fond, madame la Présidente défend son projet au nom du bien vivre, du bien-être de nos adolescents. C’est un projet politique ! Oui, merci, on avait un peu compris : réduire les dépenses, optimiser les moyens et favoriser l’enseignement privé au passage. Le temps passé dans les transports, c’est une amélioration de la journée de l’élève ? La mort programmée des associations des villes frappées de fermeture du collège, c’est du progrès social ? ... pas de réponse...

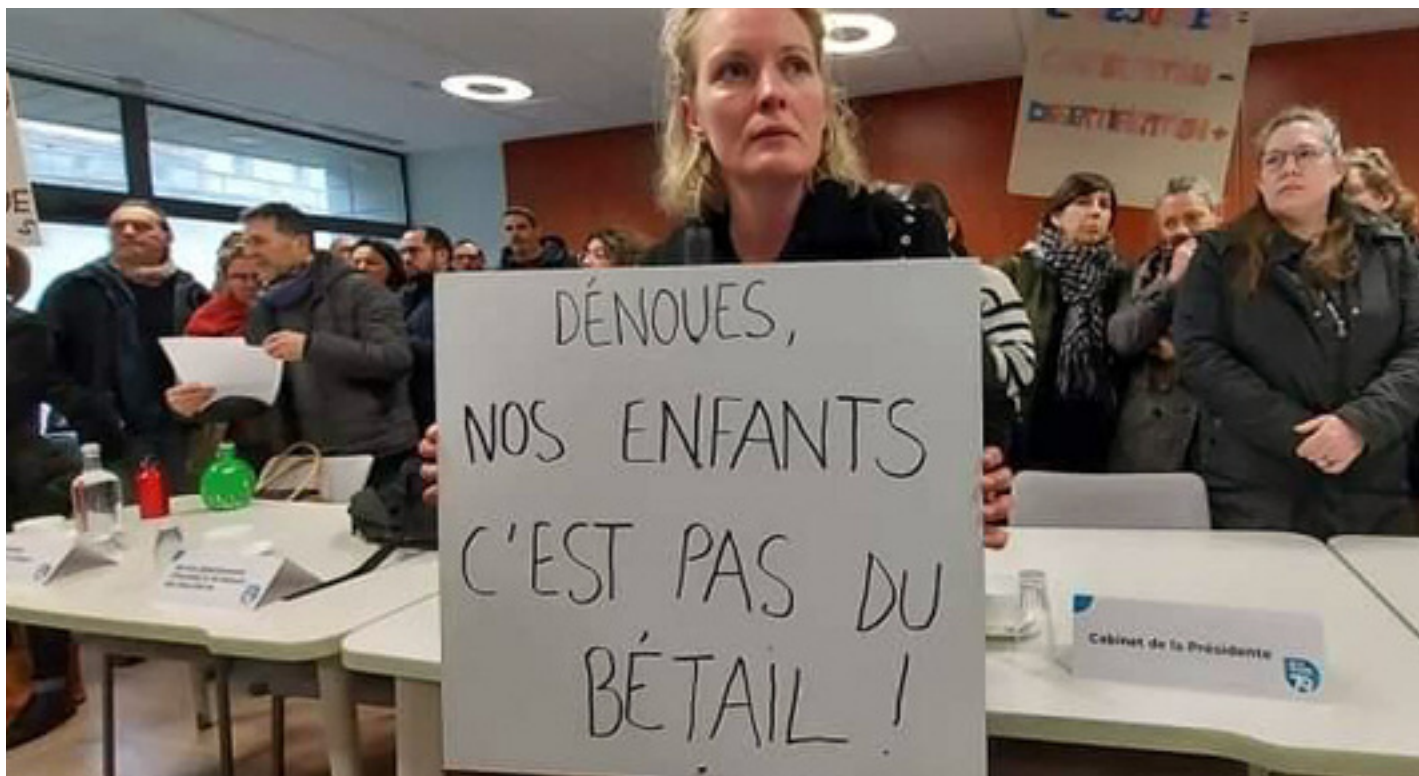
Mais, tout de même, de la surprise sur la forme. Quand les élus de l’opposition interviennent pour critiquer l’absence de concertation et de débat démocratique, ils s’adressent à «Madame la Présidente» qui, en retour, leur répond en les appelant par leur prénom. Un peu troublant



Geneviève Teytaud

Coralie Dénoues

« Appelez la police, appelez la police !!! »



au début, puis très dérangeant. Ce ne serait pas un peu tactique, utiliser la camaraderie, mettre en scène la bonne entente. C'est parfait pour faire taire les opposants, en particulier, ceux qui portent un mandat. Il n'y a plus que des collaborateurs. Ah, comme ils aiment ce mot-là, les directeurs, les responsables quand ils reçoivent des délégations qu'elles soient syndicales politiques ou associatives ! Pas sûr que ce soit suffisant pour gommer les frictions, les tensions sociales. Une participante à « l'envahissement » de la salle du Conseil départemental note avec lucidité et humour : « ils disent se soucier de la ruralité tout en se bouchant le nez. »

Atmosphère tendue dans cette salle du Conseil départemental, deux mondes mais une réalité, une certitude : de la colère.

En début de rassemblement, G. Teytaud, vice-présidente des DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation nationale), a relu la déclaration de leur Président, Michel Benoist, faite lors du CDEN qui s'était tenu à la préfecture, en présence de la Préfète, la Directrice de l'Inspection académique et de C. Dénoues.. Avec les habitants, les élus, les associations, les enseignants, ils déplorent « le procédé

employé : brutalité des annonces, absence de concertation ». Ils interrogent : « les services publics sont-ils réservés aux villes ? Les campagnes sont-elles condamnées à la désertification ? ». Ils s'insurgent : « Plus grave, l'enseignement dispensé dans nos collèges ruraux ne serait pas de qualité ! Voilà qui demande de plus amples explications ou bien l'enseignant perdrait-il de ses qualités en fonction de la taille de l'établissement où il exerce ? Au contraire, nos enfants trouvent dans ces structures de l'humanité, du bien-être, du lien, des activités extrascolaires aussi variées qu'à la ville. »

La colère est partagée et s'exprime sur ce dossier comme sur bien d'autres, retraites, méga-bassines... Colère et résistance au programme pour contrer ce gouvernement.

Cathy Maquart

* quelques jeunes élèves sont entrés les premiers dans le hall et ont été repoussés manu militari par le « vigile » ? agité et vociférant. Voici le lien pour la vidéo : Lien Twitter : <https://twitter.com/i/status/1621435016315080704>

COMMUNIQUÉ DE LA LIBRE PENSÉE 79

La LP 79 condamne avec la plus grande fermeté l'agression physique du céréalier de Charente, Paul François, qui avait obtenu la condamnation de Monsanto. Cette agression fait suite à celle du neveu de Julien Leguet et s'ajoute aux actes de surveillance diligentés par la préfecture : traceur, caméra et autres barbouzeries.

SNU : la jeunesse embrigadée, sacrifiée et exploitée

C'était une des promesses de campagne d'E. Macron, lors des présidentielles de 2017. Proposé par E. Philippe, à partir de 2019, le SNU devait succéder au service militaire. C'est à l'occasion de ses vœux présentés aux Armées, que le président Macron a affiché les objectifs du projet. Dans «un moment de cohésion, recréer le socle d'un creuset républicain, développer le goût de l'engagement et le sentiment d'unité nationale».

Présentation de la promo 2023 dans l'Académie de Poitiers: «le SNU s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.»

Le SNU se déroule en plusieurs étapes. D'abord, un séjour de cohésion de 2 semaines puis, une Mission d'Intérêt général (MIG) de 84 heures minimum en dehors du temps scolaire.

Les participants sont accueillis par des militaires, animateurs et éducateurs formés SNU. Ils sont hébergés par groupes de 12 dans des maisonnées, sous l'autorité d'un tuteur. 5 maisonnées constituent 1 compagnie et 4 compagnies sont dirigées par 1 chef de brigade et 3 adjoints.

Emploi du temps:

- Réveil à 6H30
- Cérémonie du lever des couleurs avec le salut au drapeau et chant de la Marseillaise.
- Suivi de différents modules selon les thèmes d'engagement retenus.
- Soirées: débat sur des enjeux de société (ex: égalité hommes/femmes, harcèlement en milieu scolaire...).

Encadrement militaire, répétition de gestes patriotiques, développement de gestes d'autodéfense et secours, parcours d'obstacles... Difficile de ne pas voir une entreprise de soumission de la jeunesse. E. Macron rêve de rendre le SNU obligatoire mais se heurte à différents obstacles. Juridique d'abord car les missions imposées s'apparenteraient à du travail forcé, sujétion interdite pour autre chose que la défense nationale. Sujétion en

contradiction avec l'autorité parentale qui protège les mineurs. Un autre obstacle, et non des moindres, c'est le coût pour assurer, gratuitement l'hébergement, les transports, la restauration, l'habillement, l'encadrement et la santé.

L'entreprise ne rencontre pas l'enthousiasme escompté: 32000 volontaires seulement en 2022 quand Blanquer en avait prévu 50000.

Afin de susciter des inscriptions, le gouvernement a organisé une campagne de communication au moyen de publi-reportages sur les chaînes de TV publiques et rémunéré des youtubeurs pour toucher les jeunes. La secrétaire d'État chargée de la jeunesse, Sarah EL HAÏRY, est venue en personne faire la promotion du SNU devant 250 élèves de seconde du Lycée Jean-Moulin à Thouars le 6 octobre 2022. En décembre, en quête d'inspiration, elle était en Suisse, très intéressée par leur service civil. Comment appâter les jeunes? Parmi les pistes, prise en charge totale du coût du permis de conduire, formation au secourisme. Quelques incidents fâcheux ont été déplorés en dehors des ratés d'intendance. En 2019, lors de la célébration du 18 Juin à Évreux, sur la centaine de jeunes piqués debout en plein soleil, 29 ont été victimes d'insolation dont 1 secouru par le SAMU. En 2022, un groupe a été soumis à une punition collective sous forme de pompes en pleine nuit car des filles avaient été surprises dans le dortoir des garçons. No comment...

Enfin, si le projet de rendre le SNU obligatoire pour toute une classe d'âge aboutissait en 2024, ce qui concernerait environ 800000 jeunes, le coût de l'opération s'élèverait à 1,25 milliard d'euros selon les experts dont certains crient à la gabegie financière.

Pour ceux qui auraient apprécié cette première expérience de «cohésion sociale», ils ou elles peuvent satisfaire au Service civique. Il s'agit d'un engagement volontaire s'adressant aux 16/25 ans pour une période de 6 à 12 mois, indemnisé 500€/mois, à raison d'au moins 24H par semaine dans une collectivité territoriale ou un



SNU : la jeunesse embrigadée, sacrifiée et exploitée



établissement public (école...) Autant dire un volant de main d'œuvre sous payée. Ce n'est pas tout, une autre structure, la Réserve civique, propose de s'engager bénévolement pour des missions de 3 mois dans des associations ou collectivités.

La promotion du SNU, du Service civique et de la réserve civique se déploie dans le contexte inquiétant de la guerre en Ukraine. E. Macron a affirmé que «la France devait se mettre en posture d'économie de guerre» Il a précisé qu'il «fallait promouvoir durablement l'esprit de

défense dans la société et l'État»; «que les forces morales individuelles du citoyen, en particulier de notre jeunesse sont le socle de la résilience collective»; que «les ministères concernés se mobiliseront pour accompagner la montée en puissance du Service National Universel, permettant d'alimenter un vivier national de résilience»; que «l'attractivité du métier des armes doit être renforcée... afin d'enraciner l'esprit de défense, forgé au plus tôt dans la sphère éducative dans des démarches concrètes et gratifiantes». Ces déclarations ont au moins le mérite d'être claires.

Au total, le SNU est une entreprise d'embrigadement et d'asservissement de la jeunesse, aux dépens des formations émancipatrices que sont l'Instruction publique, l'Éducation nationale et la culture. Aux dépens des budgets, des locaux et des personnels de ces structures, détournés ou amputés.

En ce qui concerne la cohésion affichée dans la formule dédiée au SNU, «faire se rencontrer des jeunes qui ne se rencontreraient pas autrement», on voit bien que notre président n'a pas eu l'opportunité d'expérimenter cette diversité. À défaut d'une session de rattrapage, puisqu'il n'a pas accompli son service militaire, il pourra, depuis son balcon, regarder dans les yeux la cohésion sociale et la formidable résilience face à son funeste projet de réforme de retraite le 7 mars prochain, si toutefois il n'est pas en voyage d'affaires dans un pays voisin d'où il rappellerait, une fois de plus, que la réforme doit passer.

Wait and see.

Cécile Billier



Henri de La Porte (1880-1924)

petit rappel historique

La Libre Pensée est sous les feux des médias suite à ses actions pour le respect de la loi de 1905.

La fachosphère se déchaîne pour en profiter pour demander l'abrogation de la loi de 1905 pour qu'on n'invoque plus que les pseudos racines chrétiennes de la France (comme si de multiples autres influences n'avaient pas contribué à notre histoire).

Il est intéressant de rappeler le rôle primordial joué par la Libre Pensée à la fin du 19^e siècle et début du 20^e siècle notamment pour l'adoption de la loi de 1905.

Si on regarde le documentaire sur les débats à l'Assemblée Nationale pour l'adoption de cette loi, on s'aperçoit que ses partisans socialistes, radicaux... se définissent comme libre-penseurs, citons quelques noms célèbres de libres penseurs: Victor Hugo, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès, Anatole France, Émile Zola, Aristide Briand...

Les archives locales nous le confirment.

Ainsi dans le journal du député Henri de La Porte *«Le socialiste de l'Ouest»* organe de concentration des forces ouvrières et paysannes, et du parti socialiste, du 7 septembre 1905 se trouve un élogieux article qui fait toute la première page sur le congrès international de la Libre Pensée: *«le grandiose Congrès de la Libre Pensée internationale a débuté par une manifestation éclatante et superbe où l'humanité rationaliste a fêté, dans la Ville Lumière, dans Paris, capitale du monde penseur, l'émancipation et l'idéal social. Des délégués venus, à l'hôtel de Ville, de tous les points des deux hémisphères. Anglais, Allemands, Chinois, Américains, Russes et Japonais, Espagnols et Cubains, Polonais et Autrichiens, représentants de toutes les civilisations, de toutes les races, de toutes les couleurs, se pressaient, dimanche matin, dans les salons de cet Hôtel de Ville parisien que souilla pendant 4 ans la honte du drapeau nationaliste... le soir ce fut plus superbe encore. Dans les rues de Paris tout le peuple libre-penseur était descendu. Près de 100000 étaient réunis sur la Butte Montmartre pour venir protester et relever l'insolent défi porté par l'ignoble basilique du Sacré-Cœur, au bon goût, à la raison, à la dignité... et sous le radieux soleil de ce dimanche 3 septembre tout le peuple du 18^e arrondissement est là pour inaugurer la statue de La Barre, victime du fanatisme catholique»*.



L'article détaille ensuite les travaux du congrès avec le résumé des interventions des délégués étrangers.

Le 10 septembre 1905 ce même journal publie une «déclaration capitale du congrès international de la Libre Pensée, rédigée par le citoyen Ferdinand Buisson» sur morale, raison et conscience.

Rappelons que Henri de La Porte fut un militant socialiste de tendance gauche responsable de la Fédération du Parti Socialiste des Deux-Sèvres, militant actif il participa à plusieurs congrès socialistes et il eut plusieurs mandats électifs (maire de Saint-Symphorien, député des Deux-Sèvres) Sa biographie détaillée est dans le *Maintron*.

La Libre Pensée est-elle comme le disent ses détracteurs restée figée sur des positions «laïcardes anticléricales» dépassées? Le combat contre TOUS les obscurantismes religieux et autres n'est-il pas toujours aussi nécessaire de nos jours? Pour ma part je pense que oui.

Né à Paris le 17 juin 1880, son père avait déjà été deux fois député radical-socialiste des Deux-Sèvres en 1877 et 1893.

Après avoir fait l'École des Chartes, il se lance dans le journalisme.

Reprenant et dépassant les idées politiques de son père, il fonde en 1901 la Fédération socialiste révolutionnaire des Deux-Sèvres. Il crée le journal *«le Populaire de l'Ouest»* en 1903 et regroupe en 1904 les socialistes niortais dans le Parti Ouvrier Niortais et prend, ensuite, la tête du Parti socialiste unifié des Deux-Sèvres.

Conseiller général de Frontenay-Rohan-Rohan en 1910 et maire de Saint-Symphorien en 1912, il se présente aux élections législatives de 1906 puis de 1912 où il est élu au premier tour.

Membre de plusieurs commissions, il est mobilisé en 1915.

En 1919, il est battu sur une liste de concentration républicaine par le candidat de la liste nationale d'union républicaine.

Il se retire de la vie politique et meurt à Paris le 16 septembre 1924.

Article paru dans *Vivre à Niort* sur les niortais célèbres (petite erreur il faut lire 1910 et non 1912)

– Interview de Christine Bonnin de l'Université Populaire du Niortais –

Nous inaugurons une nouvelle rubrique: donner la parole aux militant.es, membres d'associations, de syndicats... rappelons l'importance de l'engagement de ces bénévoles qui permet le vivre ensemble et la cohésion sociale.

La parole à Christine de l'Université Populaire du Niortais, organisatrice de tables rondes, de conférences sur des sujets très variés: économie, sciences, histoire, société... exemples: «comment se déplacer demain?» ou «la musique adoucit-elle les meurtres?»...

– Christine, tu es membre du bureau de l'Université Populaire du Niortais depuis plusieurs années, peux-tu pour nos lecteurs te présenter en quelques mots, présenter l'association et nous dire pourquoi tu as choisi de consacrer du temps et de l'énergie à cette association?

– Je suis Christine Bonnin, retraitée. J'ai eu la chance d'avoir une carrière professionnelle riche, d'avoir toujours été guidée par la recherche de connaissances nouvelles au sein des formations suivies (celles d'éducatrice spécialisée, de professeur des écoles puis de psychologue de l'Éducation Nationale).

Au niveau personnel, l'engagement était primordial pour moi, particulièrement dans la vie de ma commune de résidence: foyer rural, bibliothèque, 2 mandats d'élue dont un en qualité de maire adjointe.

À l'aube de la retraite, en plus de mes nombreuses activités, il m'est apparu essentiel de maintenir la dimension des échanges et celle de la confrontation des idées. Un petit article paru dans la *Nouvelle République* en 2015 invitait à une réunion de réflexion sur la création d'une université populaire à Niort. Un défi à relever, le début de l'aventure!

Je connaissais l'Université Populaire créée par Michel Onfray. Cette volonté de contribuer à favoriser l'accès à la culture pour tous (quel que soit le parcours personnel de l'intéressé, quelles que soient ses convictions), de favoriser le développement de l'esprit critique me séduisait.

– Quel bilan tires-tu de ton investissement et de l'action de l'association?

– Le chantier de la rédaction des statuts, de la charte a été riche, passionnant. Puis est arrivé le temps de l'action!

Les éléments de satisfaction sont multiples:

Nous avons proposé de nombreuses actions (conférences, tables rondes, ateliers), avons fêté la 100^e en décembre dernier. Nous nous sommes appuyés sur des compétences locales avec des intervenants de qualité. Le principe de la gratuité auquel nous étions très attachés a, de fait, été maintenu; celui du nomadisme sur l'ensemble du territoire niortais (changer de lieux en fonction des thématiques et des partenaires) a permis l'accueil de publics diversifiés et la découverte de lieux variés.

Depuis 6 ans, nous avons créé des partenariats solides et un énorme travail a été fait dans le domaine la communication: création du site, constitution d'un mailing de correspondants conséquent, création d'une newsletter mensuelle...

J'apprécie particulièrement la dimension du travail en équipe avec le groupe de pilotage (lieu de conduite des projets), véritable moteur de notre association.

Mais, bien sûr, il reste des points à améliorer et... des interrogations:

La fréquentation est faible (entre 30 et 90 personnes) nous n'avancions pas beaucoup dans ce domaine et comme les autres U.P, nous constatons que nous nous adressons principalement à des retraités, des personnes de classes sociales plutôt favorisées.

Il y a peu de nouveaux adhérents.

Les forces vives sont peu nombreuses et un risque d'épuisement est à craindre...

Pendant 4 ans, j'ai été secrétaire. Maintenant le C.A ne fonctionne plus avec un bureau classique et expérimente un fonctionnement plus horizontal: je suis donc administratrice mais une administratrice active...

Le chantier est encore important mais je crois aux spécificités de notre association et à sa réussite. L'Université Populaire n'est pas une entité aboutie, il nous faut la construire en permanence...

Comme le dit si bien Edgar Morin: «la culture c'est ce qui relie les savoirs et les féconde».



Fusillés pour l'exemple : où en sommes-nous ?

Depuis plusieurs années, la Libre Pensée se bat avec de nombreuses associations et partis politiques pour que soit votée une loi réhabilitant les fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914.

Fin 2021 la Libre Pensée avait pris contact avec tous les députés en ce sens.

Et localement Mme Delphine Batho nous avait fait la réponse suivante :

Je vous remercie pour votre courriel du 5 novembre dernier dans lequel vous attirez mon attention sur la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires «fusillés pour l'exemple» durant la Première Guerre mondiale.

Je soutiens tout à fait ce texte. J'avais moi-même, en 2014, demandé au gouvernement de l'époque une réhabilitation générale des «fusillés pour l'exemple» à l'occasion des commémorations du centenaire du début de la Première Guerre mondiale. Vous trouverez ci-joint la question écrite que j'avais posée.

Ma prise de position est bien entendu tout à fait publique.

Enfin grâce aux députés de la NUPES, assistés par des députés d'autres groupes, une proposition de loi avait été votée le 13 janvier 2022.

Immense victoire ! Immense satisfaction !

Il restait encore à la faire voter par les sénateurs, contact pris avec eux pour leur demander si ce n'est de ne pas la voter tout au moins de ne pas la modifier, une modification obligeant à revenir devant l'Assemblée Nationale en 2^e lecture. Malheureusement c'est ce qui s'est produit le 2 février à l'instigation de 2 sénateurs macronistes Mrs Patriat et Gattolin (venant l'un du PS et l'autre des Verts !!!) et par 238 voix contre 165 leur amendement a été voté notamment par les sénateurs des Deux-Sèvres Mrs Favreau et Moullier, honte à eux ! Donc le risque existe que les députés macronistes avec leurs alliés de droite empêchent le vote définitif de la loi.

Mais le combat continue car nous savons que l'opinion publique y est majoritairement favorable.

Messieurs les Fusilleurs, vous n'en avez pas fini avec cette question.

Marie-Christine Luparello



« Vaincre ou mourir » contre la Révolution de 1789



On peut constater l'unanimité de la critique quant à la manipulation de la réalité historique. La droite s'en accommode, autorisant la liberté prise avec l'Histoire dans le cadre d'une fiction. Sauf que, le film n'est-il pas interprété comme un documentaire? Ambiguïté! La gauche s'indigne mais en rigole tellement c'est caricatural, comme le souligne le critique de *Télérama*: «contraste entre les gentils paysans dévoués à Dieu et au Roi, d'une part, et les fourbes et cruels soldats de la Convention, assoiffés de sang, d'autre part.» ...«Sus à la gueuse! Comme disaient les royalistes de l'époque» et tous ceux qui, depuis remettent en cause les acquis de la Révolution française. En cela, «Vaincre ou mourir», participe de la détestation de la République, assez tendance par les temps qui courent. Notamment quand des député(e)s issu(e)s du peuple, et qu'on n'était pas habitué à voir et encore moins à entendre, sur les bancs de l'Assemblée nationale parlent vrai, ayant même parfois oublié de porter cravate.

Donnons la parole, une fois de plus, à notre cher Victor Hugo, qui, en visionnaire qu'il était, répondait déjà à De Villiers dans son roman «*Quatre-vingt treize*», 1793 ayant pour cadre les Guerres de Vendée au cours desquelles s'affrontaient les blancs (royalistes) et les bleus (républicains).

Dès le premier chapitre, le décor est planté. Nous sommes en pleine guerre civile dans la campagne vendéenne. Un bataillon de bleus, le bataillon du Bonnet-Rouge, vient de découvrir dans un fourré, une mère de

famille éperdue, poussant ses trois enfants devant elle, à travers champs, au hasard.

Les bleus, par la voix du sergent et de la vivandière, cherchent à identifier la femme et déterminer ses opinions politiques :

– La vivandière: «Comment vous appelez-vous?»

La femme murmura dans un bégaiement presque indistinct:

– Michelle Flécharde.

– Le sergent: Que fait ta famille?

– Elle est toute morte, je n'ai plus personne.

– Dis-nous ce qu'ils faisaient? Qu'est-ce qu'ils fléchardaient, tes Flécharde?

– C'étaient des laboureurs. Mon père était infirme et ne pouvait travailler à cause qu'il avait reçu des coups de bâton que le seigneur, son seigneur, notre seigneur, lui avait fait donner, ce qui était une bonté, parce que mon père avait pris un lapin, pour le fait de quoi on était jugé à mort; mais le seigneur avait fait grâce et avait dit: «Donnez-lui simplement cent coups de bâton»; et mon père était demeuré estropié.

– Et puis?

– Mon grand-père était huguenot. Monsieur le curé l'a fait envoyer aux galères. J'étais toute petite.

– Et puis?

– Le père de mon mari était un faux-saunier. Le roi l'a fait pendre.

– Et ton mari, qu'est-ce qu'il fait?

« Vaincre ou mourir » contre la Révolution de 1789

- Ces jours-ci, il se battait.
- Pour qui ?
- Pour le roi.
- Et puis ?
- Dame, pour son seigneur.
- Et puis ?
- Dame, pour monsieur le curé.
- Sacré mille noms de noms de brutes ! cria un grenadier.

- La femme eut un sursaut d'épouvante.
- Et ton mari, madame ? Que fait-il ? Qu'est-ce qu'il est devenu ?
- Il est devenu rien, puisqu'on l'a tué...

Finalement, le bataillon adopte la veuve et les orphelins au nom de la République.

Cécile Billier



La revue de la
Libre pensée 79
 est trimestrielle, éditée par l'association
Libre Pensée 79 - Fédération Nationale

Directrice de la publication
Paulette Luparello
 p.lupa@hotmail.fr
 1393 route du Gué-Romain
 79510 Coulon

N° CPPAP 0724 79450
 Imprimé par nos soins

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail :

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :
 (4 numéros pour 1 an) : **12€**

Adhésion à la Libre Pensée : **60€**

Adhésion et abonnement au bulletin : **72€**

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**
 et de les adresser à :

LP 79

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy